

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 25 (1979)
Heft: 4

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Nouveau droit de filiation

27 000 enfants de mère suisse ont demandé la naturalisation

Environ 27 000 enfants de père étranger et de mère suisse ont profité des dispositions transitoires du nouveau droit de filiation et ont demandé la nationalité suisse. Les enfants de père étranger pouvaient en effet déposer, jusqu'au 31 décembre dernier, une demande de naturalisation auprès des autorités compétentes du canton d'origine de leur mère, pour autant qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 22 ans révolus au moment de l'entrée en vigueur du nouveau droit de filiation, le 1^{er} janvier 1978, et que leurs parents aient été domiciliés en Suisse au moment de leur naissance.

Les demandes ont été bien supérieures aux estimations faites par le Département fédéral de justice et police. 22 000 demandes ont été acceptées jusqu'ici et 5 000 sont encore en suspens.

Les demandes ont été particulièrement nombreuses au cours des dernières semaines de l'année.

Pendant cette période, la direction de police du canton de Berne a enregistré, à titre d'exemple, 40 à 50 demandes par jour. (A.T.S.)

Conseil des Etats : le Jura fait son entrée à la Chambre des cantons

Le nouveau canton du Jura a fait son entrée officielle au Conseil des Etats. Le président Luder (rad-so) a en effet fait procéder, à la prestation de serment des deux représentants du Jura, MM. Roger Schaffter, démocrate-chrétien, et Pierre Gassmann, socialiste. Du même coup, le successeur de M. Willy Wenk qui a démissionné pour raisons de santé, M. Carl Miville, socialiste, a aussi prêté serment. Réjouissons-nous, a dit M. Luder, que notre démocratie ait su rester suffisamment jeune pour régler un problème jamais résolu durant cent cinquante ans et qui a menacé à plusieurs reprises la paix intérieure du pays. Un changement de structure tel que celui auquel on vient d'assister exige une bonne dose de tolérance, le sens d'un fédéralisme vivant, une philosophie de l'état de droit et la croyance inaltérable en l'avenir de l'idée fondamentale de notre pays, et M. Luder de rappeler qu'un membre de la Commission chargée d'élaborer la Constitution fédérale avait, en mars 1848 déjà, évoqué la possibilité d'une indépendance du Jura et de sa représentation par deux députés au Conseil des Etats.

Le Conseil des Etats, qui compte donc maintenant quarante-six membres au lieu de quarante-quatre, a ensuite examiné l'unique objet figurant à l'ordre du jour : l'initiative du conseiller national Rolf Weber, socialiste thurgovien, visant à une meilleure coordination, au point de vue du calendrier et du fond, entre les grandes lignes de la politique gouvernementale et le plan financier. Au mois de décembre, le Conseil national a adopté, dans le sens voulu par l'initiative, un projet de loi propre à instaurer une telle coordination durant la législature. Le Conseil des Etats, qui a agréé le projet de l'autre Chambre par vingt-deux voix avec quelques abstentions, s'est séparé sur deux points principaux de la version qu'on lui proposait : il a biffé la disposition qui stipulait que le Conseil pouvait désapprouver un rapport sur les grandes lignes ou sur le plan financier. Suivant l'avis de sa Commission, le Conseil des Etats s'est donc inspiré du principe que les Chambres n'engagent pas leur responsabilité dans ce genre de prévisions du Gouvernement pour la législature. Un second amendement a trait au rapport que le Conseil fédéral devait fournir. Celui-ci ne sera plus tenu que de « renseigner sur l'exécution du plan financier ». (A.T.S.)

Un nouveau vaccin contre la pneumonie

Un nouveau vaccin contre les pneumonies à pneumocoques a été présenté à Zurich au cours d'un symposium auquel assistaient des savants et des chercheurs suisses et étrangers. Des essais ont montré que le nouveau vaccin est efficace contre les principaux types de

pneumonies à pneumocoque, bactérie qui provoque la maladie. Il offre une protection contre plus de 80 pour cent des infections de ce genre en Europe et aux Etats-Unis.

La difficulté dans la recherche d'un vaccin efficace contre les pneumonies à pneumocoques était de résoudre le problème de l'existence d'un grand nombre de types de bactéries. La mise au point de ce vaccin a duré sept ans et les chercheurs ont découvert que sur les quatre-vingt-trois types de pneumocoques, quatorze seulement sont responsables de la plupart des infections dues à cette bactérie. Le nouveau vaccin offre une protection efficace contre douze de ces types.

Malgré l'utilisation répandue des antibiotiques, les infections respiratoires aiguës constituent toujours un problème à résoudre. Si l'on a constaté une réduction sensible de la mortalité due à la plupart des maladies infectieuses importantes, ce n'est pas le cas pour le taux de mortalité due aux infections respiratoires aiguës, telle la bronchite, la pneumonie et la grippe. Malgré l'utilisation étendue des antibiotiques, ces maladies sont responsables de plus de 90 pour cent des morts causées par les maladies infectueuses dans les pays développés. (A.T.S.)

**LA PRECISION
DANS
LE DECOLLETAGE**

S.A. au capital de 245 000 F

Directeur : **E. BIERI**

6, rue Orfila - 75020 PARIS

Tél. : MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine
- chemins de fer - horlogerie -
optique - radio - électronique...

**Les archives fédérales
examinent une proposition
« contestée » du général Guisan**

La proposition du général Guisan, soumise en 1940 au Conseil fédéral et visant à l'envoi à Berlin d'une ambassade extraordinaire conduite par le professeur C.-J. Buckhardt, a fait l'objet d'une étude des archives fédérales. L'auteur, qui est l'archiviste fédéral, M. Oscar Gauye, parvient à la conclusion que cette proposition ne doit pas être considérée isolément, mais dans un contexte plus général comprenant également des efforts similaires du général tendant à renforcer par des contacts nos relations avec l'Angleterre et les Etats-Unis. L'idée du général, exprimée dans une lettre envoyée au conseiller fédéral Minger alors chef du département militaire, puis réaffirmée dans des notes et des lettres aux conseillers fédéraux Pilet-Golaz, Kobelt et Wetter, était d'inaugurer une « politique de prestige et de propagande suisses, qui viserait, en premier lieu à s'exercer en Allemagne, mais aussi dans les deux grandes puissances anglo-saxonnes. Cet objectif de mieux faire entendre la voix de la Suisse à l'étranger devait être parallèle à une affirmation de notre volonté de nous défendre « jusqu'au bout ». Mais pour jouer avec succès cette carte de l'offensive en politique extérieure, la Suisse avait besoin d'une diplomatie active et agissante, ce qui, selon Guisan, faisait défaut à l'époque.

La mission de Carl-J. Burckhardt, ex-haut commissaire de la S.D.N. à Dantzig et membre du Comité international de la Croix-Rouge, eut été de « doubler » l'ambassadeur de Suisse en Allemagne, M. Froelicher, qui ne paraissait pas l'homme de la situation et don-

nait même l'impression d'être germanophile. L'action diplomatique de Burckhardt aurait pu porter notamment sur des problèmes de caractères culturel, artistique, touristique, et surtout sur des questions de presse. Ces échanges de vues auraient constitué des relais de la négociation économique achevée en août 1940 et auraient pu être de nouveaux facteurs de détente, vu qu'une tension régnait entre le Reich et la Suisse, notre pays faisant l'objet d'attaques parfois violentes dans la presse d'Outre-Rhin. Simultanément, le ministre Sulzer aurait pu, de l'avis du général, être envoyé à Washington et des membres influents de la colonie suisse de Londres devaient s'efforcer d'améliorer nos relations avec les Anglais qui n'étaient pas loin de penser que la Suisse était sur le point de basculer dans le camp allemand. On peut admettre que tous ces efforts visaient à dynamiser notre diplomatie de manière à expliquer aux dirigeants allemands, anglais et américains notre situation et notre point de vue sur les problèmes qui étaient la cause de nos difficultés avec eux.

Les documents examinés par l'archiviste fédéral ne permettent pas de supposer que la lettre à Minger s'apparentait par certaines expressions, aux idées de ceux qui, en Suisse, croyaient que la rupture de l'équilibre européen avait fait naître un « ordre nouveau » auquel notre pays aurait à s'adapter. On ne peut pas déduire non plus que le général aurait alors considéré que la farouche volonté de défendre notre indépendance fut compatible avec certains éléments de Realpolitik. Encore moins qu'il fut alors en proie au découragement, au moment même où il s'employait à insuffler à l'armée

et à la population civile la volonté de résistance à outrance. (A.T.S.)

Cinéma

Un Suisse directeur du festival international de Berlin

Le nouveau directeur du festival international du film de Berlin sera un Suisse, Moritz de Hadeln, âgé de 38 ans. Il remplace Wolf Donner qui a donné son congé anticipé, pour le premier mai 1979, après seulement trois ans d'activité, a annoncé le vice-président du Conseil d'administration du festival, le sénateur berlinois Dieter Sauerzweig, chargé des affaires culturelles. Le directeur depuis 1971 du forum international du film des jeunes, Ulrich Gregor, âgé de 46 ans sera également nommé à l'avenir directeur du festival et sera traité sur un pied d'égalité. La spécificité de ces deux manifestations complémentaires doit rester, cependant, une collaboration plus large sera établie.

Moritz de Hadeln engagé pour 5 ans a dirigé de 1972 à 1977 le festival international de Locarno et depuis 1969 le festival de Nyon. Cette année, il sera encore présent à Nyon.

(A.T.S.)

La Suisse se nourrit d'illusions sur son avenir économique

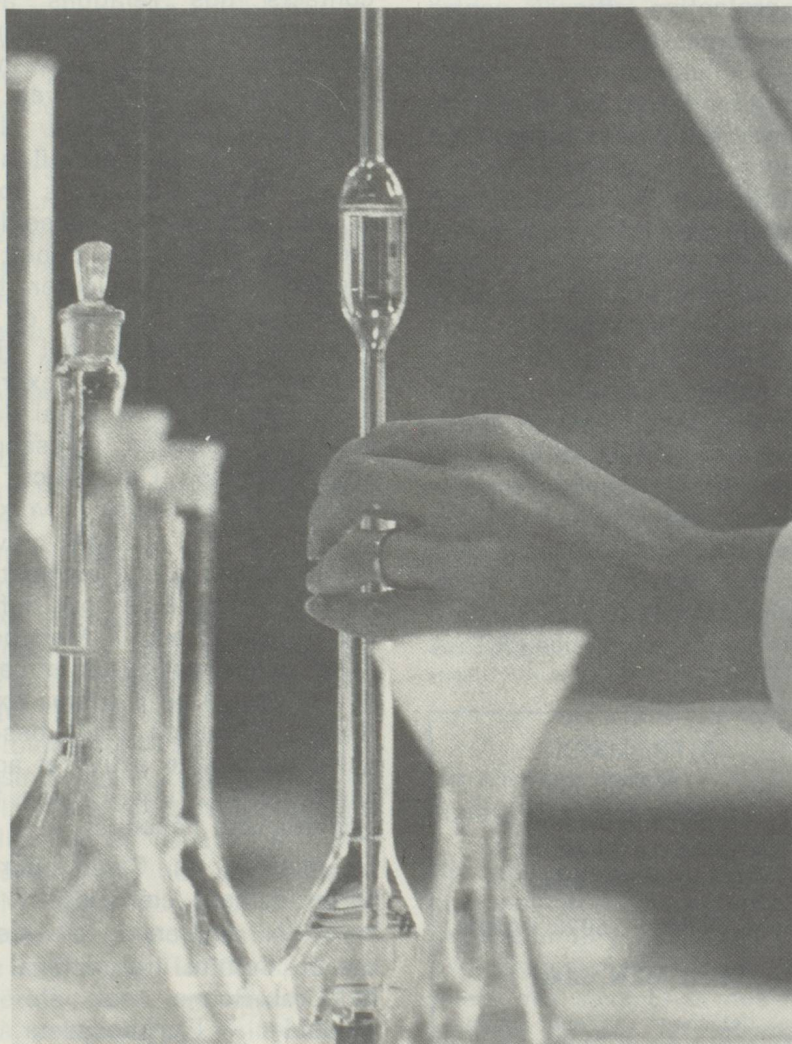
« La Suisse nage dans une dangereuse autosatisfaction et s'illusionne gravement sur son avenir économique », a déclaré à Zurich le professeur Silvio Borner, de l'institut de recherches économiques de l'université de Bâle, qui participait en compagnie de quelque trois cents spécialistes à un symposium sur l'avenir du marché suisse du travail. Le calme qui règne sur presque tous les fronts de notre système ne peut qu'être trompeur, a-t-il ajouté.

Selon le professeur Borner, la crise de 1974-1976 n'a pas eu l'effet salubre qu'on aurait pu espérer. Au contraire, la situation n'a été ni comprise, ni expliquée correctement et les mesures prises pour y faire face étaient erronées. L'heure de vérité a sonné en 1978.

On s'est aperçu alors où conduisent un « conservatisme épais mais peu secourable » et une « foi néo-classique dans l'autorégulation du marché ». La

Suisse a déjà reçu « une première et amère leçon » sur le marché des changes, elle va au-devant « d'une seconde surprise, peut-être encore plus amère », sur les marchés mondiaux de matières premières, et sur le marché du travail, la « stratégie des compressions de personnel » touche bientôt à ses limites. Si on les dépasse, a averti le professeur, on pourrait voir bientôt l'inquiétude s'étendre et les conflits se multiplier. (A.T.S.)

CIBA-GEIGY à l'avant-garde du progrès



CIBA-GEIGY S.A.,
CH-4002 Bâle

Société Anonyme CIBA-GEIGY
2-4, rue Lionel Terray
F-92500 Rueil-Malmaison

CIBA-GEIGY S.A.,
Usines de St-Fons
F-69190 St-Fons